

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 avril 2023



**PRÉSENT(E)S** : Nicole Genin, Simone Combet, Jacques Cuisnier, Gérard Budin, Geneviève Corbi, Maurice Cottaz, Michelle Faure, Félix Perez, Pierre Yves Durand, Marie-Alix Riobé.

**EXCUSÉS** : Gilbert Batier, Jonathan Dupin (donne pouvoir à Simone Combet)

**ABSENT(E)S** :

LE QUORUM EST ATTEINT

**Début de séance** : 20 h 37

**Secrétaire de séance** : Simone COMBET



**Une minute de silence est observée pour Monsieur Yves MINGEAU**



Madame le Maire demande l'approbation des conseillers municipaux afin de rajouter trois délibérations :

- Une créance doit être passée en « non-valeur », à la suite d'une demande émanant du percepteur le matin même,
- Vote du compte de gestion 2022
- vote du compte administratif 2022

**1/** Le procès-verbal du conseil municipal du 1<sup>ER</sup> MARS 2023 est approuvé

## **2/ Subventions 2023 (D) :**

Madame le Maire présente à l'assemblée les demandes de subventions. Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal attribue les subventions portées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2023 :

| <b>Bénéficiaires</b>                     | <b>Montant des subventions</b> |
|--|--------------------------------|
| St Sorlin en fête                        | 530.00€                        |
| Club Diamant                             | 500.00 €                       |
| Les petites bouches                      | 300.00 €                       |
| Sou des écoles                           | 22 € / élève (rentrée 2023-24) |
| Sorlin Gym                               | 300.00 €                       |
| Centre Médico Scolaire de La Tour du Pin | 100.00 €                       |
| Centre social Odette Brachet             | 1806.00 €                      |
| Coopérative scolaire                     | 300.00 €                       |
| CCAS                                     | 1 163.93 €                     |
| SDIS Dolomieu                            | 200.00 €                       |

### **3/ Vote des taux d'imposition 2023 (D) :**

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes (taxe foncière bâtie et taxe foncière non bâtie, et de fixer les taux d'imposition des dites taxes pour l'année 2023 comme suit :

| <b>Nature de la taxe</b> | <b>Taux communal votés pour 2022</b> | <b>Taux départemental votés pour 2022</b> | <b>Taux de référence votés pour 2022</b> |
|--------------------------|--------------------------------------|---|--|
| Taxe foncière (bâti)     | 19.47%                               | 15.90%                                    | 35.37%                                   |
| Taxe foncière (non bâti) | 73.60%                               | -   | -  |

Cette délibération est votée à l'unanimité.

### **4/Remboursement de frais (D) :**

Gérard Budin, Conseiller Délégué a engagé des frais personnels pour l'achat de boissons pour la cérémonie des vœux du maire, pour la somme de 53.72 euros. Madame le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord pour procéder à ce remboursement.

Cette délibération a été votée à l'unanimité.

### **5/ Admission en « non-valeur » :**

Sur demande du percepteur, une dette doit être annulée, pour un montant de 303.38 euros. Un titre de recettes a été émis à l'encontre d'un tiers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune (fermages de terrains communaux). Ce titre reste impayé du fait du redressement judiciaire du tiers. Ces sommes auraient dû être déclarées dans le passif de la procédure de redressement. Ce qui a été fait trop tard.

### **6/ Vote du compte de gestion 2022 (D) :**

Félix PEREZ prend la parole : il s'agit d'approuver le compte de gestion du budget principal tenu par le trésorier pour l'exercice 2022.

Le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par la commune au cours de l'exercice 2022.

Madame le Maire signale qu'après analyse et ajustement des écarts, celui-ci est en tout point conforme avec le compte administratif 2022.

Après discussion, le conseil municipal

- Approuve le compte de gestion 2022 pour le budget principal.
- Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé par le trésorier de la commune pour l'exercice 2022 n'appelle aucune observation ni réserve.

**Le compte de gestion du budget principal 2022 a été voté à l'unanimité**

### **7/ Vote du compte administratif 2022 (D) :**

Madame le Maire précise qu'au vu du compte de gestion approuvé, le conseil municipal doit maintenant approuver le compte administratif.

Madame le Maire quitte la séance.

Félix PEREZ reprend la parole et commente le compte administratif 2022 qui se présente comme suit (document joint au procès-verbal):

|          | FONCTIONNEMENT |             | INVESTISSEMENT |            |
|----------|----------------|-------------|----------------|------------|
|          | Dépenses       | Recettes    | Dépenses       | Recettes   |
|          | 307 278.49€    | 400 137.81€ | 139 047.83€    | 21 946.44€ |
| Résultat | + 92 859.32€   |             | -117 101.39€   |            |

Madame le Maire revient

**Le compte administratif du budget principal 2022 a été voté à l'unanimité**

Affectation du résultat excédentaire :

|                       | FONCTIONNEMENT     | INVESTISSEMENT     |
|-----------------------|--------------------|--------------------|
| Résultat 2022         | 92 859.32€         | -117 101.39€       |
| Résultats antérieurs  | 335 537.83€        | 92 859.32€         |
| <b>Résultat total</b> | <b>428 397.15€</b> | <b>-52 138.83€</b> |

Après présentation du compte administratif 2022, le conseil municipal décide de porter le résultat 2022 de la façon suivante :

- Au budget de fonctionnement pour un montant de 428 397.15€ au compte 002, excédent de fonctionnement reporté.
- Au budget d'investissement pour un montant de -52 138.83€ au compte 001 solde négatif d'investissement reporté.

**Le compte administratif a été voté à l'unanimité.**

**8/ Vote du budget primitif 2023 (D) :**

Félix PEREZ explique que le budget primitif 2023 du budget principal tient compte en dépenses et en recettes :

- Des années antérieures.
- Du résultat définitif 2022.
- Des charges prévisionnelles pour 2023.

Le budget primitif 2023, à l'équilibre entre dépenses et recettes est présenté aux conseillers municipaux comme suit :

|          | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|----------|----------------|----------------|
| Dépenses | 789 654.15€    | 790 868.60,€   |
| Recettes | 789 654.15€    | 790 868.60€    |

Pour 2023 est envisagée la séparation des comptes d'opérations d'investissement :

- Pour la mairie
- Pour l'ancienne école.

Pour cette année 2023 et en continuité des années précédentes, nous allons entreprendre des travaux importants :

- Travaux sur la Mairie, restauration de la salle et du caveau, ainsi que l'assainissement des fondations.
- Travaux de réhabilitation de l'ancienne école.

- Travaux de voirie qui se poursuivent encore cette année. A noter qu'une partie de ces travaux seront pris sur le budget de Fonctionnement.
- Renforcement du mur entre l'école et l'église
- Poursuite de notre programme ENS Valencey et agrandissement de celui-ci.
- Confirmation de la compatibilité du PLU avec le SCOT.

Au-delà de ces projets, nos commissions travaillent également sur le bien-être de notre commune et de ses habitants.

**Le budget primitif 2023 a été voté à l'unanimité.**

### **9/ Questions diverses :**

- Félix PEREZ demande qu'afin de ne pas se retrouver avec des écarts entre le compte administratif de la commune et le compte de gestion du trésorier, d'éviter autant que possible, d'engager des frais après le 10 décembre de l'année en cours.

- Madame le Maire informe qu'il a été prévu dans le budget de solliciter la CCBD pour demander en renfort la secrétaire mobile, soit une ½ journée par semaine, soit une journée toutes les deux semaines.

### **Tour de table :**

Simone Combet : Organisation du goûter de 16h à 17h le mercredi 29 mars, à l'attention des femmes victimes de violences conjugales. Tout s'est bien déroulé. Des remerciements des responsables ainsi que des participant(e)s de la marche ont été faits envers toutes les personnes de la commune ayant aidées de près ou de loin à ce projet.

Geneviève Corbi : A participé à un nouvel atelier « Insertion » organisé par la CCBD, mais trouve que cela n'avance pas beaucoup.

Gérard Budin : Plantations faites au Terrain Orcel. Les plants non livrés arrivent cette semaine.

Reste l'installation de la cuve à eau.

Il signale que des nids de poule se sont formés dans plusieurs chemins de terre de la commune et envisage d'y remédier avec les matériaux extraits lors de la réfection du Chemin de Chamary et entreposés au Gaec de Cote Claire.

Pierre-Yves Durand : Prévoit une rencontre avec le club Diamant le 19 avril prochain pour capturer des séquences d'images à intégrer à la vidéo du village.

Maurice Cottaz : A assisté à la réunion budgétaire du syndicat des eaux.

Convention avec le syndicat des eaux des Abrets pour la mise en place d'une interconnexion pour sécuriser le réseau d'eau potable.

Au Suppey un achat de terrain a été effectué pour doubler la capacité de réserve du château d'eau.

- Vote du budget au syndicat (SIRGEMAFAL) Document joint.

Prévision d'achat de bâches.

- Cimetière : voir pour solliciter une aide juridique pour une gestion plus précise du cimetière.

Michelle Faure : Réunion TE38 début mars.

- TE38 pour le territoire, aides éventuelles à revoir avec Mr Chantemps

- Reprend contact avec Mr Magglio pour avoir le nom du guide prévu pour la fête de la nature du 3 juin et voir à étoffer la balade.

Marie-Alix Riobé : Pour le sorl'info, très satisfaite de pouvoir travailler par anticipation.

- Pour les croix du village, très difficile de définir qui en est propriétaire. Faire appel aux paroissiens pour éventuellement lancer un groupe de travail pour la rénovation de celles-ci.

- Concernant la plantation d'arbres, une proposition a été faite pour le choix des essences d'arbres. Préparer le terrain cet été pour la plantation en automne. Prévoir des réunions pour prendre des décisions et planifier le projet.

Jacques Cuisnier : Signale que des travaux vont être engagés sur la route de la Frette par le Département ; des enrochements sont prévus cet automne.

- Dossier ENS, achat de terrain, revoir les propriétaires pour rédiger une promesse de vente.

- Relance faite au département pour finaliser la signalisation de la commune (suppression des priorités à droite).

Fin de séance à 23 h 30.

Le maire

Nicole GENIN



Le secrétaire de séance

Simone COMBET

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Simone COMBET', written in a cursive style.

